



Label Colonie apprenante



13 au 26 juillet

Découvrir
l'animation dans
un cadre unique !

890*

Chalets/Dortoirs

30 participants

Camp Joubert

Chambon sur Lignon (43)

Voyage collectif possible au
départ de Strasbourg



Au programme jeux et sports en plein air, randonnées, veillées de folies, grands jeux, grands coups, etc... Mais aussi et surtout nous te proposerons de réaliser des petits projets d'animation à faire vivre à tes ami.e.s ou à des groupes plus jeunes. Peut-être te découvriras-tu une vocation d'animateur.trices !

Tout cela dans un cadre bienveillant où tout le monde est mis à contribution pour que la vie quotidienne du séjour soit agréable pour toutes et tous. Tu seras encadré.e par une équipe d'animateur.trices confirmé.e.s qui auront à coeur de pouvoir t'accompagner dans ton séjour et tes projets.

Bienvenue dans l'aventure Anim'Ado !

Au plaisir de te voir !

*Montant indicatif, susceptible d'évoluer, minoré en fonction des aides attribuées. (voir le tableau ci-dessous, montants indicatifs)

Type d'aide	Quotient familial	Reste à payer (exemple)
Colo apprenante + CAF	Inférieur à 700	90 € maximum
Colo apprenante	Entre 700 et 1500	350 €
Solidarité YMCA pour les membres		720 €



YMCA - UCJG Alsace

Romain DUTRIEZ

+33(0)3 88 15 27 99

secretariat@ucjgalsace.org

Les séjours YMCA, Une expérience inoubliable...

Modalités d'inscription & règlement des séjours

Contactez le numéro de téléphone indiqué pour le séjour qui vous intéresse.

Un bulletin d'inscription vous sera envoyé, accompagné d'informations plus détaillées sur le séjour.

Renvoyez le dossier dûment complété ainsi que l'acompte demandé.

À réception de ces documents, une confirmation d'inscription vous sera retournée mentionnant le solde. Celui-ci devra être réglé au plus tard un mois avant le début du séjour.

La plupart des séjours donnent droit à diverses aides financières (**Aides Colos apprenantes**, Bons Vacances de la CAF, bons VACAF, mairies, comités d'entreprise...). Nous acceptons également les chèques-vacances ANCV.

Afin que nos séjours soient accessibles au plus grand nombre, les YMCA France ont fait le choix d'organiser des séjours subventionnés, ce qui permet de réduire significativement le coût.



Les associations YMCA Centre Azur, Core, YMCA-UCJG Alsace, UCJG-YMCA Loire, Le Rocheton et Villeneuve-lez-Avignon sont membres de l'Alliance nationale des YMCA France, association reconnue d'utilité publique. A ce titre, elles sont immatriculées au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro : IM075100375. Le garant est l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT). La responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de la MAIF – 200 avenue Salvador Allende, 79038 Niort cedex 9. Conformément à la directive européenne 2013/11/UE du 21 mai 2013, transposée en droit français par un décret d'octobre 2015, YMCA France, adhérente de l'Union Nationale des Associations de Tourisme, permet à ses consommateurs de faire appel à un médiateur si tout litige ne peut être réglé à l'amiable. Nous nous réservons le droit d'annuler un séjour. Dans ce cas, une alternative ou le remboursement des frais déjà réglés (hors acompte) seront proposés.

Document non contractuel.



Le prix

Il comprend :

- la cotisation à l'association ainsi qu'une assurance responsabilité civile
- l'assurance rapatriement pour les séjours à l'étranger.

Il ne comprend pas :

- le transport jusqu'au lieu de séjour ou point de rencontre (sauf mention contraire). Nous comptons sur les parents pour accompagner les enfants. Pour les séjours financés par l'OFAJ et Erasmus+, le remboursement d'une partie des frais de transport est proposé. Pour certains séjours, un voyage collectif peut être organisé moyennant des frais supplémentaires. Se renseigner auprès des organisateurs.
- les frais de santé : s'il y a nécessité d'acte médical, le remboursement des frais engagés sera demandé aux familles à la fin du séjour.